

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

CENTRE INTERCOMMUNAL  
BAR-LE-DUC SUD MEUSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 février 2018

Date de la convocation : 1 février 2018

**Étaient présents :**

Mme Danielle BOUVIER , Vice-Présidente ; M. Joël AUDART , Administrateur ; Mme Marie-France BERTRAND , Administrateur ; Mme Colette BOIDIN , Administrateur ; M. Jean-Marie BOUCHON , Administrateur ; M. Jean-Michel CORRIAU , Administrateur ; M. Roland CORRIER , Administrateur ; M. Daniel DILLENSIGER , Administrateur ; Mme Chantal DILLMANN , Administrateur ; M. Bernard DOLIZY , Administrateur ; Mme Colette GAYER , Administrateur ; Mme Mireille GOEDER , Administrateur ; M. Jean-Michel GUYOT , Administrateur ; Mme Atissar HIBOUR , Administrateur ; M. Jean-François LADOUCETTE , Administrateur ; Mme Françoise LIOUVILLE , Administrateur ; M. Jacky PAUL , Administrateur ; Mme Nathalie PLATINI , Administrateur ; Mme Yvette ROSENSTEIN , Administrateur ; Mme Marie-Hélène SIMON , Administrateur

**Étaient excusé(e)s avec pouvoir de vote :**

Mme Laurence COLLIN, pouvoir de vote à M. Joël AUDART , M. Jean-Jacques DUFFOURC, pouvoir de vote à Mme Danielle BOUVIER , M. François GAND, pouvoir de vote à Mme Chantal DILLMANN , M. Philippe PELTIER, pouvoir de vote à M. Roland CORRIER

**Étaient absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme Martine JOLY , M. Gérard ABBAS , Mme Nicole ANDRE , M. Luc FLEURANT , Mme Nadine GOSSET-PFISTER , Mme Mireille LAFLOTTE , Mme Marie-Françoise NAVELOT-GAUDNIK , Mme Bénédicte VIARD , Mme Claudine VIARD



**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU CIAS POUR L'EXERCICE 2018.**

2018\_02\_15\_1

Sommaire

- I. L'analyse rétrospective de l'année 2017
  - A. La structure du budget CIAS
  - B. Les conditions d'équilibre des comptes du CIAS pour l'année 2017
    1. L'exécution du budget 2017
      - a) *La masse salariale du budget général*
      - b) *Les charges à caractère général*
      - c) *Les recettes*
      - d) *Les investissements*
    2. La construction du budget 2018
- II. Les contraintes nationales
- III. La stratégie mise en œuvre par l'agglomération et son CIAS pour répondre au défi à relever  
Quelques chiffres clés de l'agglomération qui expliquent la nécessité de maintenir la subvention au CIAS
- IV. Les propositions budgétaires par secteurs d'activité

- A. La structure budgétaire 2018
  - B. L'administration générale
  - C. Actions sociales et d'insertion
  - D. Le chantier d'insertion
  - E. La jeunesse
  - F. Le programme de réussite éducative
  - G. La prévention de la délinquance, médiation sociale
  - H. Les subventions aux associations
  - I. Le secteur Personnes âgées, hors établissements
    - 1. L'animation personnes âgées
    - 2. Portage repas à domicile (PAD)
    - 3. Restauration personnes âgées
  - J. Petite enfance hors multi accueils
    - 1. RAM
    - 2. Le LAPE
  - K. La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)
  - L. Multi accueils
  - V. Les établissements sociaux et médico sociaux du CIAS
    - A. L'EHPAD
      - 1. La gestion du déficit de l'EHPAD
      - 2. Le passage à la tarification globale avec PUI
      - 3. La tarification 2018 de l'EHPAD
      - 4. Les investissements
      - 5. L'avancée du projet de reconstruction
    - B. La Résidence Autonomie, les Coquillottes
      - 1. La tarification 2018
      - 2. Le déménagement
    - C. Le SSIAD
  - VI. L'utilisation des excédents cumulés de fonctionnement
    - A. L'affectation des excédents d'activités
- Le chantier d'insertion
- B. Participation au déménagement des résidents de la Résidence Autonomie
  - C. Acquisition foncière BIRDEN
- VII. La dette
  - A. Budget général
  - B. EHPAD
- VIII. L'investissement 2017 sur le budget général
- IX. Conclusion et Perspectives

En conséquence, le Conseil d'Administration décide de :

- Prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2018,
- donner tout pouvoir à la Présidente ou à son Représentant légal pour signer tout document à intervenir et mener à bien cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 19 février 2018

POUR LA PRESIDENTE,  
La Vice Présidente,

Danielle BOUVIER

Envoyé en préfecture le 20/02/2018

Reçu en préfecture le 20/02/2018

Affiché le



ID : 055-200034072-20180215-2018\_02\_15\_1-DE



## Débat d'Orientation Budgétaire 2018

### Table des matières

I.	L'analyse rétrospective de l'année 2017.....	3
A.	La structure du budget CIAS.....	3
B.	Les conditions d'équilibre des comptes du CIAS pour l'année 2017.....	5
1.	L'exécution du budget 2017.....	5
a)	<i>La masse salariale du budget général :</i> .....	5
b)	<i>Les charges à caractère général :</i> .....	5
c)	<i>Les recettes</i> .....	6
d)	<i>Les investissements</i> .....	6
2.	La construction du budget 2018.....	6
II.	Les contraintes nationales.....	7
III.	La stratégie mise en œuvre par l'agglomération et son CIAS pour répondre au défi à relever.....	8
	Quelques chiffres clés de l'agglomération qui expliquent la nécessité de maintenir la subvention au CIAS.	8
IV.	Les propositions budgétaires par secteurs d'activité.....	9
A.	La structure budgétaire 2018.....	9
B.	L'administration générale.....	10
C.	Actions sociales et d'insertion.....	10
D.	Le chantier d'insertion :.....	11
E.	La jeunesse :.....	11
F.	Le programme de réussite éducative :.....	12
G.	La prévention de la délinquance, médiation sociale :.....	12
H.	Les subventions aux associations :.....	12
I.	Le secteur Personnes âgées, hors établissements :.....	12
1.	L'animation personnes âgées :.....	13
2.	Portage de repas à domicile (PAD) :.....	13
3.	Restauration personnes âgées :.....	14

J.	Petite enfance hors multi accueils :.....	15
1.	RAM .....	15
2.	Le LAPE .....	15
K.	La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) .....	16
L.	Multi accueils :.....	16
V.	Les établissements sociaux et médico sociaux du CIAS : .....	18
A.	L'EHPAD .....	18
1.	La gestion du déficit de l'EHPAD :.....	18
2.	Le passage à la tarification globale avec PUI .....	19
3.	La tarification 2018 de l'EHPAD.....	19
4.	Les investissements .....	19
5.	L'avancée du projet de reconstruction .....	20
B.	La Résidence Autonomie, les Coquillottes .....	20
1.	La tarification 2018.....	20
2.	Le déménagement.....	22
C.	Le SSIAD : .....	22
VI.	L'utilisation des excédents cumulés de fonctionnement.....	23
A.	L'affectation des excédents d'activités .....	23
	Le chantier d'insertion.....	23
B.	Participation au déménagement des résidents de la Résidence Autonomie .....	23
C.	Acquisition foncière BIRDEN.....	23
VII.	La dette.....	24
A.	Budget général .....	24
B.	EHPAD.....	24
VIII.	L'investissement 2017 sur le budget général .....	24
IX.	Conclusion et Perspectives .....	25

## Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Le CIAS, chargé de mettre en œuvre la compétence action sociale de la communauté d'agglomération Bar-le-Duc Sud-Meuse, dépend des financements des partenaires, des financeurs et de la communauté d'agglomération elle-même. Celle-ci, contrainte budgétairement, doit, pour préserver sa capacité d'investissement, examiner toutes les possibilités d'économies de fonctionnement.

Après plusieurs années de réduction des budgets, fermeture ou ajustement de services et activités, le CIAS se projette désormais sur un budget stabilisé : ensemble des économies de court terme réalisées, rationalisation de tous les coûts, fin de l'essentiel des contrats de renfort ou remplacement, derniers transferts au 01/01/2017. Aussi, le budget 2018 sera l'illustration du fonctionnement en année classique sans évènement particulier ni transfert. Il est le budget test de la capacité du CIAS à tenir l'objectif du maintien de la subvention d'équilibre versée par l'agglomération.

**Objectif 1 :** maintenir la subvention d'équilibre à son niveau de 2017 augmentée des sommes issues de la décompensation de transferts 2017 en absorbant les augmentations mécaniques des coûts.

A noter : cette décompensation sera augmentée en 2018 par la prise en compte des coûts indirects (secrétariat, coordination, gestion). Le montant de cette décompensation est actuellement inconnu.

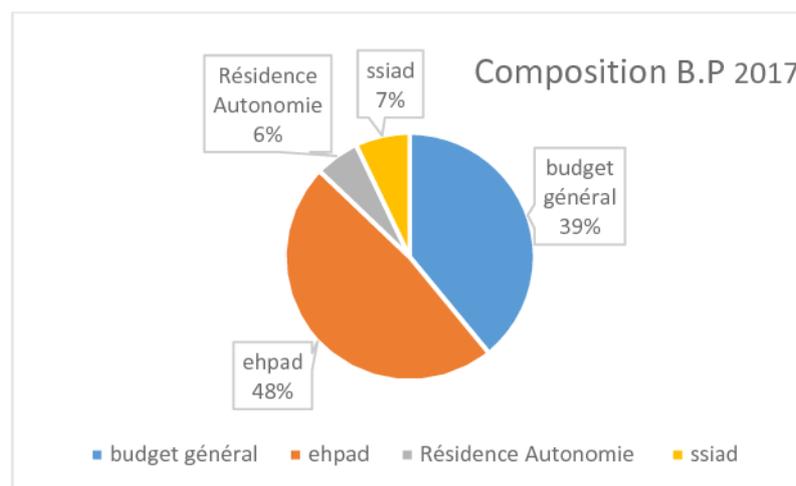
**Objectif 2 :** construire en 2018 le modèle de budget courant. L'année 2018 sera celle de la mesure de l'élasticité des capacités budgétaires.

Il est important de noter que désormais toute économie touchera automatiquement aux activités et services rendus.

### I. L'analyse rétrospective de l'année 2017

A noter : cette partie est réalisée en début d'année 2018, avant finalisation du compte administratif. Il s'agit donc de données avant consolidation, à considérer comme des tendances.

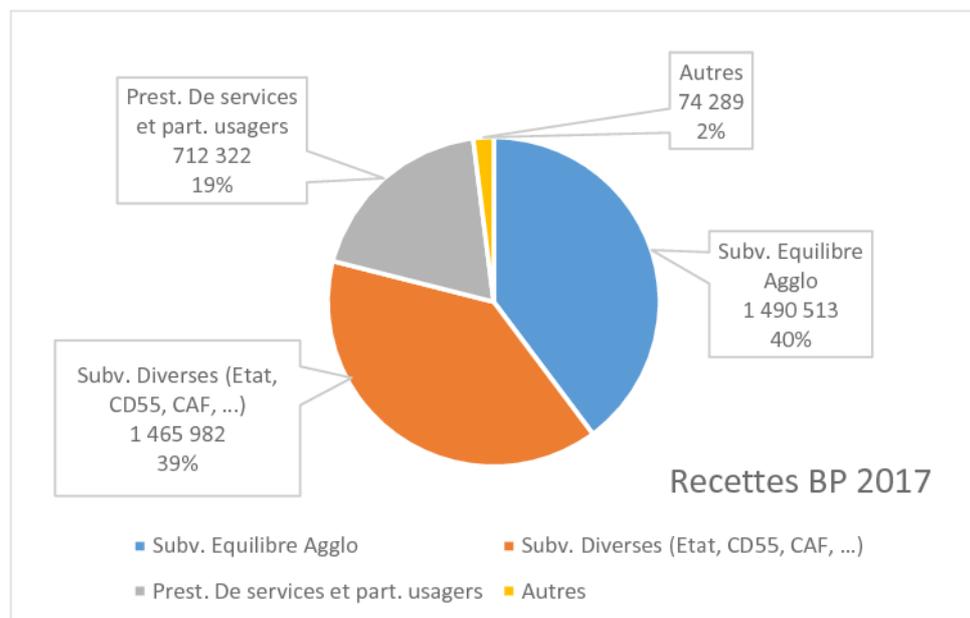
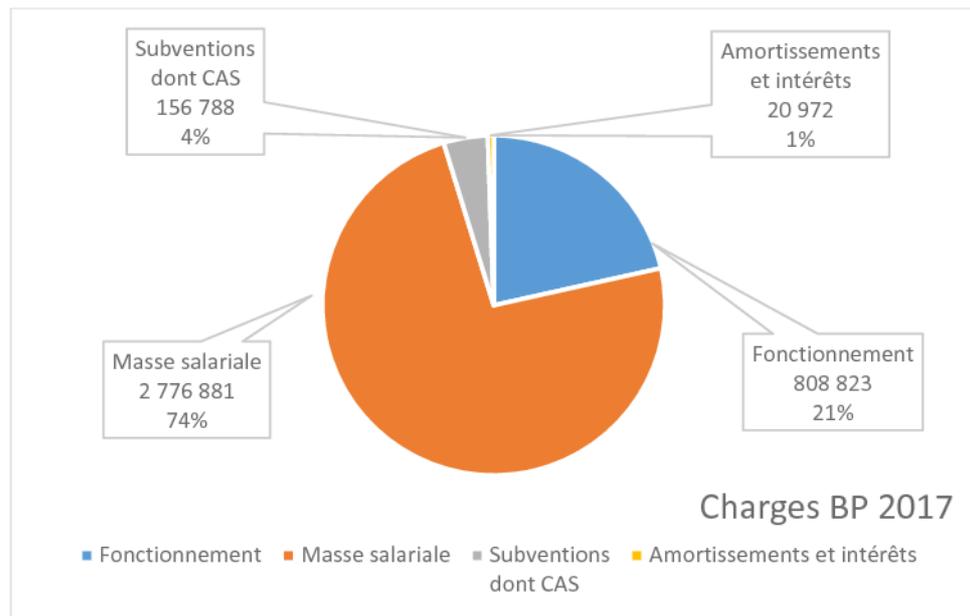
#### A. La structure du budget CIAS



Le budget primitif de fonctionnement total 2017 du CIAS était de **10 344 666 €**, budget général et ses budgets annexes, et décomposé comme suit :

- 4 043 764 € pour le budget général
- 729 498 € pour le SSIAD
- 4 975 403 € pour l'EHPAD
- 596 001 € pour la Résidence Autonomie.

Pour ce qui est du **budget général**, pour lequel l'agglomération participe au financement, la répartition 2017 des charges puis des recettes est la suivante :



Ces répartitions sont quasi identiques à celles des années précédentes.

B. Les conditions d'équilibre des comptes du CIAS pour l'année 2017

1. L'exécution du budget 2017

a) **La masse salariale du budget général :**

Le **taux d'exécution de la masse salariale** sur le budget général est de **92,7%**, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre et traduit un pilotage précis des effectifs.

En effet, toutes les mesures prévues depuis 2015 ont été mises en œuvre, en limitant au maximum les remplacements ou renforts de personnel, sauf, en raison des règles d'encadrement, pour les multi accueils. Cela n'a pas généré, pour l'heure, de perturbations notamment dans les accueils aux publics. Ceux-ci deviennent de plus en plus délicats à réguler du fait de l'absence de marges de manœuvre en personnel et malgré la contribution régulière de tous les services.

Le secteur d'activité pesant le plus sur le budget général (voir point I.A) est celui des multi accueils. Leur masse salariale globale est particulièrement observée car elle représente, avec 1 456 455 €, 86 % de leur fonctionnement. Dans la continuité de 2016, l'année 2017 est marquée par une performance de suivi et d'utilisation de la masse salariale avec une économie réalisée de 47 500€ sur le budget prévisionnel. Il convient enfin de noter que 2017 est l'année du transfert du multiaccueil « Les Mimosas » de Ligny en Barrois. Il s'agissait donc d'une année test avec la gestion, pour le CIAS, d'une troisième grosse structure.

Enfin, il faut souligner que le budget des multiaccueils est très sensible, les recettes étant très imprévisibles d'une année sur l'autre, car elles dépendent directement du nombre d'inscriptions et du volume horaire des contrats d'accueil. Ces éléments sont strictement non maîtrisables. Par ailleurs, concernant les dépenses de personnel, le personnel étant exclusivement féminin et les taux d'encadrement réglementairement normés, des événements tels que des congés de maternité, devant impérativement être remplacés, sont susceptibles de perturber de manière importante les équilibres budgétaires.

b) **Les charges à caractère général :**

Le **taux d'exécution des charges à caractère général** est de **79%**.

Il est de **74% dans les multi accueils** ce qui est le résultat de recherches d'économies au travers de mutualisations qui permettent d'optimiser la gestion des stocks. Il y a également un effet conjoncturel, dû à un hiver plutôt doux, réduisant les charges de chauffage.

c) **Les recettes**

Le **taux d'exécution global des recettes** est de **94%**.

d) **Les investissements :**

Le CIAS ne levant pas d'impôts et n'ayant pas de ressources propres hors les recettes d'exploitation, sa capacité d'investissement est basée uniquement sur les amortissements et le FCTVA liés aux exercices précédents.

Les investissements courants entre 2013 et 2017 évoluent de la manière suivante :

Année	Montant des dépenses en Investissement courant	Taux d'exécution en %
2013	89 993 €	97.90 %
2014	67 887 €	87.34 %
2015	104 846 €	87.80 %
2016	71 018 €	91 %
2017	40 955,14	75.37%

2. La construction du budget 2018

L'objectif est de maintenir la **subvention d'équilibre** à son niveau de 2017, soit **1 427 256€** augmentés de :

- 8 000 € de compensation de la subvention récurrente de co-financement du poste de d'intervention social en commissariat et gendarmerie
- 38 865 € de compensation du déficit annuel du multi-accueil les Mimosas

La construction du budget 2018 est assurée sur la cible d'un montant de recettes de **1 474 121 €** avec comme objectifs :

- Aucune mesure nouvelle non financée,
- Economies de fonctionnement autant que possible,
- Pas de compensation de l'arrêt des contrats aidés sur le budget général,
- Compression de la masse salariale au strictement nécessaire à l'activité

Pour les budgets annexes, EHPAD, SSIAD et Résidence Autonomie, outre l'équilibre à maintenir :

- EHPAD :
  - o Exercice équilibré en hébergement et limitation des charges salariales en soin.
  - o Calibrer l'évaluation de la dépendances à la situation réelle.
- Résidence Autonomie : mise en place de la nouvelle tarification dans le cadre du nouveau bâtiment

Le budget 2018 ne verra aucune recette nouvelle et aucune réduction de services ou activités, l'ensemble des économies ayant été réalisées.

## II. Les contraintes nationales

Avant d'évoquer les perspectives de la loi de finances, première de la législature parlementaire, il convient de rappeler la situation à fin 2017.

Le pacte de responsabilité et de solidarité décidé dans la législature précédente a ponctionné de façon importante la DGF « du bloc communal ». En effet ce plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les années 2014-2017 ramené à 47,37 milliards, a entraîné la diminution du concours aux collectivités territoriales de 8.37 milliards d'euros pour la période 2014-2017s : suivant la décomposition suivante.

- 18 Md€ sur les dépenses de l'Etat
- 8.37 Md€ sur les dépenses des collectivités territoriales
- 10 Md€ sur les dépenses de l'assurance maladie
- 11 Md€ sur les dépenses de protection sociale

	2014	2015	2016	2017
Effort national total	1.5 milliards	5.167 milliards	8.834 milliards	11,464 milliards
Baisse des dotations aux collectivités/N-1	1.5 milliards	3.67 milliards	3.67 milliards	2.634 milliards
Part des EPCI et communes	840 millions	2.893 milliards	4.964 milliards	5,999 milliards
Part des communes (70 % bloc local)	588 millions	2.025 milliards	3.462 milliards	4,199 milliards
<b>Contribution de la Communauté d'agglomération</b>	<b>140 973 €</b>	<b>508 295 €</b>	<b>867 266 €</b>	<b>1 007 523 €</b>

De plus l'Etat devait ramener son déficit budgétaire en 2017 à moins de 3 % du PIB. Une loi de finance Rectificative 2017 a gelé un certain nombre de dépenses dont des subventions aux collectivités pour atteindre cet objectif en 2017. On note donc que même avec une croissance qui repart, la maîtrise des dépenses, surtout avec une inflation faible, reste une nécessité pour l'ensemble du secteur public.

Le projet de loi de finances pour 2018, premier budget de la législature et du quinquennat, constitue également la première annuité du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, soumis à l'approbation du Parlement.

Il s'inscrit dans un contexte d'amélioration de la situation économique française, avec une croissance du produit Intérieur brut (PIB) de 1.9 % en 2017 et de 1,7 % attendue en 2018 pour une inflation de 1.2 % en 2017.

Pour autant, il existe toujours une nécessité de réduction des dépenses publiques chiffrée à 13 milliards sur cinq ans pour les collectivités locales

Les collectivités territoriales contribueront à l'effort de réduction du déficit public en maîtrisant leurs dépenses de fonctionnement. D'une part l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement doit être au maximum de 1.2 % par an sur la période 2018 à 2022 (y compris budget annexes), et d'autre part l'évolution du besoin de financement annuel minoré des remboursements de dette doit diminuer de 2.6 % toujours par an.

Des contrats conclus entre le représentant de l'Etat et les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants auront pour objet de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité ou de l'établissement concerné et les modalités selon lesquelles sera assuré le respect de ces objectifs. Mais même pour les collectivités non concernées comme l'agglomération de Bar-Le-Duc, ces règles deviendront vraisemblablement la référence.

De plus la loi de finance prévoit une réforme de la taxe d'habitation. Pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, il est instauré à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux

exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Ce paiement sera en revanche maintenu pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. La cotisation de TH 2017 actualisée de l'inflation sera abattue de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019 et 100 % en 2020. La ressource sera compensée par l'Etat sous forme de dégrèvement en 2018 et 2019.

La forme du dégrèvement montre que la consolidation de cette mesure ne se fera qu'en 2020.

C'est seulement lorsque la décision sera prise que l'on pourra mesurer l'impact financier sur les collectivités locales. Mais il apparaît acquis que cela réduira les marges de manœuvre en terme de recettes fiscales.

Nous allons voir dans la partie suivante quel est l'impact pour l'agglomération de ces mesures et de la situation économique nationale.

### **III. La stratégie mise en œuvre par l'agglomération et son CIAS pour répondre au défi à relever.**

#### Quelques chiffres clés de l'agglomération qui expliquent la nécessité de maintenir la subvention au CIAS

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le prélèvement sur la DGF ne progresse plus mais reste en place à son niveau 2017, soit 1 007 523 € qui représente une baisse de l'autofinancement. Cela signifie aussi qu'il n'existe dans ce domaine aucune capacité de recettes nouvelles.

En ce qui concerne les impôts des ménages, on sait que les taux de prélèvements obligatoires sont très élevés avec 44.7 % du PIB en 2015, 44 .4 en 2016 et 44.5 estimé en 2017. Les hausses de taux ne peuvent être que très limitées. De plus les bases prévisionnelles 2018 de TH ont tendance à légèrement s'effriter à - 0.90 %.

Avec la reprise de l'activité économique, les impôts professionnels retrouvent une certaine dynamique notamment la CVAE, mais également la TASCOM. Cependant avec la loi NoTré, les compétences économiques sont transférées du département aux intercommunalités.

L'agglomération devient donc le financeur privilégié des aides aux entreprises.

Compte tenu de cette évolution et de la volonté politique d'accroître le soutien aux entreprises, la dynamique des recettes fiscales professionnelles sera affectée prioritairement à l'économie.

Même si l'agglomération souhaite maintenir sa subvention d'équilibre au niveau de 2017, elle continuera à supporter des accroissements de dépenses sociales.

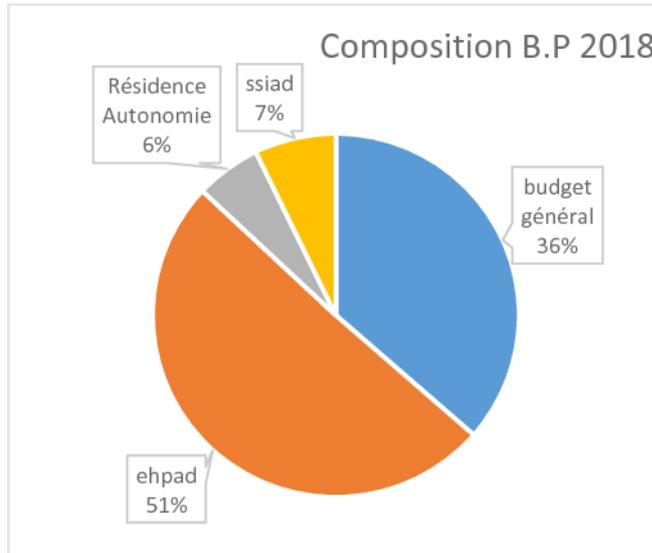
D'une part, elle supporte les évolutions de la masse salariale des services transversaux sociaux et d'autre part, les couts liés aux études des maisons médicales à implanter sur le territoire de l'agglomération ainsi qu'aux travaux de construction de ces structures (avec les risques financiers qui s'y attachent).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, aussi bien au niveau national que local, l'agglomération maintiendra sa subvention au CIAS à hauteur de 2017, avec comme seul accroissement, l'allocation de compensation que verse la ville de Ligny dans le cadre du transfert du multi-accueil Les Mimosas.

#### IV. Les propositions budgétaires par secteurs d'activité

##### A. La structure budgétaire 2018

Pour 2018 la décomposition du budget de fonctionnement serait la suivante :



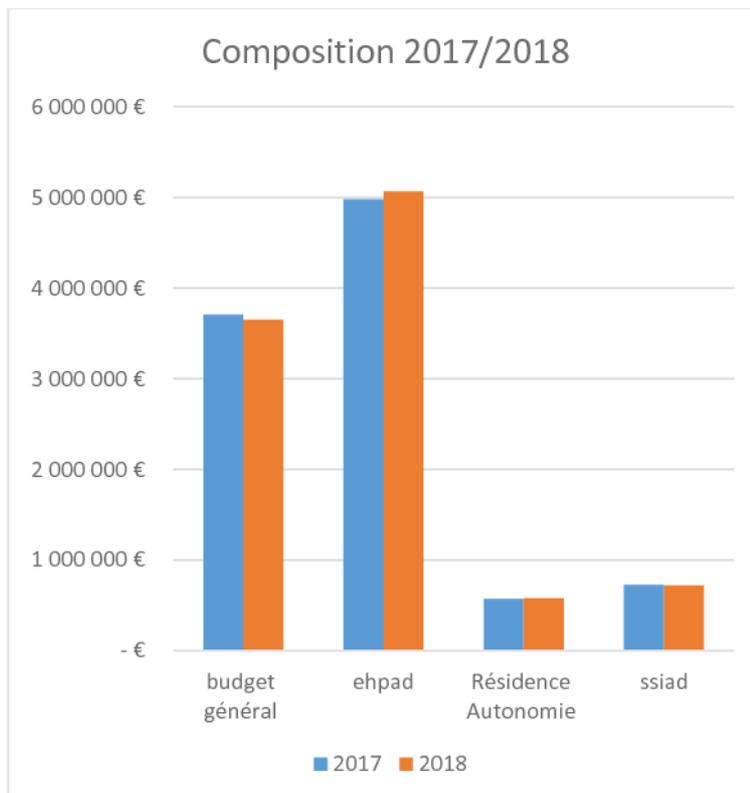
Budget général : 3 652 943 €

EHPAD : 5 070 700 €

Résidence Autonomie 580 600 €

SSIAD : 722 130 €

Elle évoluerait de la manière suivante :



Les proportions et l'évolution restent, en masse, les mêmes. Toutefois, le budget général continue de baisser alors que celui de l'EHPAD, par l'effet des évolutions mécaniques (hors nouvelle tarification) augmente. Cette baisse du budget général est le résultat des économies générées ces dernières années et, particulièrement en 2018, en raison de la baisse des

subventions dans de nombreux secteurs à hauteur de 100 000€. Dans ces conditions la subvention d'équilibre en restant à son niveau de 2017 prend une place proportionnelle plus importante dans le budget. Mécanisme logique, d'autant qu'il faut compenser les hausses mécaniques des charges, particulièrement celles de personnel.

## B. L'administration générale

Le budget administration générale correspond à tous les coûts de gestion des sites de Bar-le-Duc et Ligny en Barrois et au personnel y afférent.

Les contraintes qu'il a dû absorber conduisent à contracter la masse salariale des renforts et remplacements à l'accueil. Jusqu'au dernier trimestre 2017 les 2 sites ont pu, grâce à la mutualisation entre services, assurer toutes les heures et jours d'ouverture. Depuis novembre 2017, il a été nécessaire, comme annoncé dans les précédents DOB, de réduire les horaires d'accueil à Bar-le-Duc pour prendre en compte :

- L'absence de budget de remplacement et renfort,
- L'arrêt des contrats aidés,
- Les arrêts maladies ou maternité.

Le modèle de 2017 sera reconduit en 2018, l'accueil de Ligny en Barrois sera également interrogé.

De manière générale les besoins des publics sont en pleine mutation notamment en raison de la dématérialisation des procédures et les demandes formulées sont de plus en plus techniques et spécialisées. Ce qui conduit à observer que l'accueil tout public, permanent, ne répond plus forcément aux besoins. Aussi, pour Bar le Duc, le CIAS travaille à un projet d'accueil commun et mutualisé qui est l'occasion de revisiter les collaborations possibles et de viser un regroupement dans un même bâtiment de l'ensemble des services du CIAS.

Sur le plan budgétaire, il devient nécessaire de prévoir un budget de remplacement pour, a minima, préserver le service et une somme permettant de compenser l'arrêt des contrats aidés dédiés à l'entretien des locaux. Par conséquent le budget administration générale devrait intégrer 20 000 € de coût supplémentaires en compensation de la fin des contrats aidés.

## C. Actions sociales et d'insertion

La fin de l'année 2017 a été marquée par le départ d'une des 2 assistantes sociales et l'arrêt long de l'autre. Ce qui a conduit à adapter les actions et activités devant la difficulté à recruter.

Le premier semestre 2018 sera placé, sauf recrutement, sous la même contrainte. Ceci pourrait conduire à une baisse de l'activité et par conséquent des demandes d'aide et d'accompagnement. Une sous consommation des aides financières à l'épicerie solidaire est à attendre comme des recettes moindres, pour ce qui est des obligations contractuelles pour le suivi RSA avec le Conseil Départemental.

Le budget est maintenu, globalement, à son niveau de 2017.

- Les secours, aides aux personnes et accompagnements collectifs et individuels :

Le budget des aides est stabilisé à 23 000 € afin de s'aligner sur la moyenne des consommations des années passées.

Les actions collectives perdurent dans les mêmes conditions, sous réserve de la présence des travailleurs sociaux.

Les recettes des activités sont reconduites. La batucada est arrivée à son plafond de possibilités d'interventions et les ventes diverses, type jus de pomme, sont, dans tous les cas, limitées aux stocks.

o Les jardins d'insertion et de prévention

L'activité est calibrée sur les mêmes bases. Les recettes dans ce secteur sont faibles et le resteront. Les financements restent rares sur ce type d'activité.

D. Le chantier d'insertion :

L'activité du chantier d'insertion reste soutenue avec de nombreux chantiers et, désormais, un suivi réactif de la facturation permettant des encaissements sur l'année N. Les excédents dégagés en 2017 sont le signe de la qualité de l'activité et ont vocation à profiter au chantier d'insertion lui-même, aussi :

- Maintien de 20 000 € sur l'excédent de fonctionnement pour des travaux faits en interne sur les locaux du chantier d'insertion,
- Affectation des autres excédents prévisionnels sur de l'investissement (véhicule, ...) pour 10 000 €.

Par ailleurs, un changement du mode de financement des chantiers d'insertion par le Conseil Départemental devrait conduire à une perte de recettes annuelle estimée à 6 000€. Désormais, chaque chantier d'insertion percevra une part socle et une part variable calculée sur l'activité, le nombre de contrats... Mécaniquement, pour toutes les structures, les recettes vont chuter.

Enfin, dans l'optique de s'aligner autant que possible sur les tarifs des autres chantiers d'insertion il sera proposé une augmentation du tarif horaire.

E. La jeunesse :

Conformément à la commande politique, la subvention d'équilibre dans ce secteur est calibrée à 80 000 €. Elle est maintenue à ce niveau en 2018.

Pour ce qui est des 2 dispositifs jeunesse, le projet de budget 2018 prend en compte :

- La baisse prévisionnelle de la part contrat enfance jeunesse de la CAF pour Cap'Orn en raison de la baisse de leur fréquentation. Recettes qui pourrait passer de 16 000 € à 8 000€ sur ce seul dispositif.
- En revanche sur Cod'jeunes, l'augmentation de la fréquentation est régulière et va générer des recettes supplémentaires en prestation de service CAF et en contrat enfance jeunesse, sans toutefois compenser la perte occasionnée sur Cap'Orn.

Aussi, le projet de budget 2018 ne proposera pas de subvention supplémentaire à Cap'Orn car, en 2017, malgré une subvention supplémentaire de 5 000 € permettant une ouverture d'une semaine supplémentaire sur l'été, la fréquentation a baissé. Le CIAS se trouve victime de l'effet ciseau, avec une augmentation des dépenses et une baisse des recettes. Ce qui est un obstacle au maintien du déficit annuel au niveau arbitré.

Le maintien du déficit sur l'activité nécessite des économies sur les fonctionnements, de stabiliser la subvention pour Cap'Orn à 30 000 € afin de compenser la baisse de recettes attendue.

Comme en 2017, la ville de Bar le Duc souhaite confier au CIAS la mise en place d'une activité jeunesse ouverte, sur la ville. Pour 2018 ce sera une seule journée hebdomadaire prévue en dépenses/recettes à hauteur de 7500€.

Parallèlement, grâce à un travail de qualité reconnu par tous les partenaires locaux sur les dangers d'Internet, une recette supplémentaire de 3 000 € par la CAF est attendue en 2018 et permettra de développer une action complémentaire sans créer de charge nette pour le CIAS.

F. Le programme de réussite éducative :

Activité équilibrée par nature, calibrée avec des recettes à la baisse en 2018 car ramenées à 40 000€ (contre 50 000€ en 2017). Sur ces 40 000€, 5 000€ financent la participation de la médiatrice sociale du CIAS dans le dispositif.

Cette baisse de recettes traduit la tendance négative des subventions de l'Etat sur tous les dispositifs, notamment ceux liés à la politique de la ville.

G. La prévention de la délinquance, médiation sociale :

Activité relevant essentiellement de la politique de la ville, imputée budgétairement à la communauté d'agglomération, le CIAS supporte les coûts de la masse salariale de la médiatrice en contrat aidé par l'Etat à hauteur de 17 000 €, dont le financement est assuré jusqu'au 31 décembre 2018. Un positionnement sera nécessaire courant 2018 pour la pérennisation du poste à partir de 2019, sachant que l'activité est reconnue sur le terrain et profite à l'ensemble des communes de l'agglomération. En année pleine, sans recettes, le CIAS devrait assumer plus de 28 000 €, ce qui alourdirait d'autant la subvention d'équilibre.

H. Les subventions aux associations :

Le budget de subventions est porté à 77 900 € et intègre, de manière pérenne à compter de 2018, les participations du CIAS à l'antenne barisienne du CEDIFF et à l'intervenant social en commissariat et gendarmerie (ISCG).

Dans le cadre des transferts de compétences, la subvention ISCG est compensée par la ville de Bar-le-Duc, initiatrice de l'accompagnement.

Les plus grosses contributions en 2018 devraient être pour le PAEJ/PIJ à l'AMP à hauteur de 18 000 €, du CIDFF pour 15 000 € ou encore la mission locale pour 6 500€.

Le reste du budget est réparti entre les différentes demandes présentées au guichet unique commun à l'agglomération, la ville de Bar-le-Duc et au CIAS.

I. Le secteur Personnes âgées, hors établissements :

En 2017, la constitution de l'association ILCG de Bar-le-Duc et ses environs a marqué le changement de positionnement du CIAS dans le secteur de l'animation personnes âgées sur le territoire.

Le CIAS se concentre sur les secteurs suivants :

1. L'animation personnes âgées :

Depuis septembre 2016, n'est préservé en gestion directe par le CIAS que le partage de repas qui a lieu à Velaines. Son succès ne se dément pas. Toutefois, pour assurer l'équilibre complet de l'activité, il sera porté au débat une augmentation des tarifs facturés aux participants, aux fins de couvrir tous les coûts directs et indirects (repas des bénévoles, frais d'essence...).

Comme chaque année, le budget laisse la possibilité aux établissements de mettre en place quelques sorties type restaurants ou animations ouvertes vers l'extérieur, comme le « raid des aînés » à la Résidence Autonomie « Les Coquillottes ».

Les bénévoles œuvrant pour le CIAS bénéficient d'une couverture sociale au travers d'une cotisation URSSAF, prévue dans ce budget.

2. Portage de repas à domicile (PAD) :

Depuis septembre 2015 le service est rendu en liaison froide avec les objectifs suivants :

- Permettre aux personnes âgées de disposer des repas 7/7 jours,
- Limiter les charges de personnels à un 0,6 ETP en limitant les jours de distribution,
- Augmenter le nombre de repas vendus et par conséquent les recettes.

L'évolution du nombre de repas vendus est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	Prévision 2018
Nombre de repas	10533	13459	16463	13 687	12 480

Comme discuté en 2017, le modèle économique générerait du déficit, dû à l'affectation d'un poste à 100% sur une action nécessitant un 60% de temps de travail.

Devant les difficultés rencontrées par le salarié affecté à la mission (compréhension des tâches, problèmes physiques...), le budget PAD 2018 est revu autrement :

- Affectation d'un personnel de renfort à hauteur d'un 60% de temps de travail
- Affectation du salarié fonctionnaire en surnombre sur le budget administration générale le temps que sa situation personnelle soit revue et qu'un éventuel reclassement soit rendu possible.
- Un volume de repas stabilisé de manière très prudentielle (moyenne des repas vendus sur les trois derniers mois de l'année), dans l'attente de mesurer la qualité du service et les possibilités humaines, matérielles et de clientèle pour l'augmenter.

Par conséquent le budget PAD 2018 est préparé à l'équilibre.

3. Restauration personnes âgées :

Après une baisse significative des repas servis en 2016 et 2017, un seuil de participants semble avoir été atteint.

L'évolution du nombre de repas servis est la suivante :

Année	2015	2016	2017	Prévisions 18
Repas	12 286	11 387	9549	9240

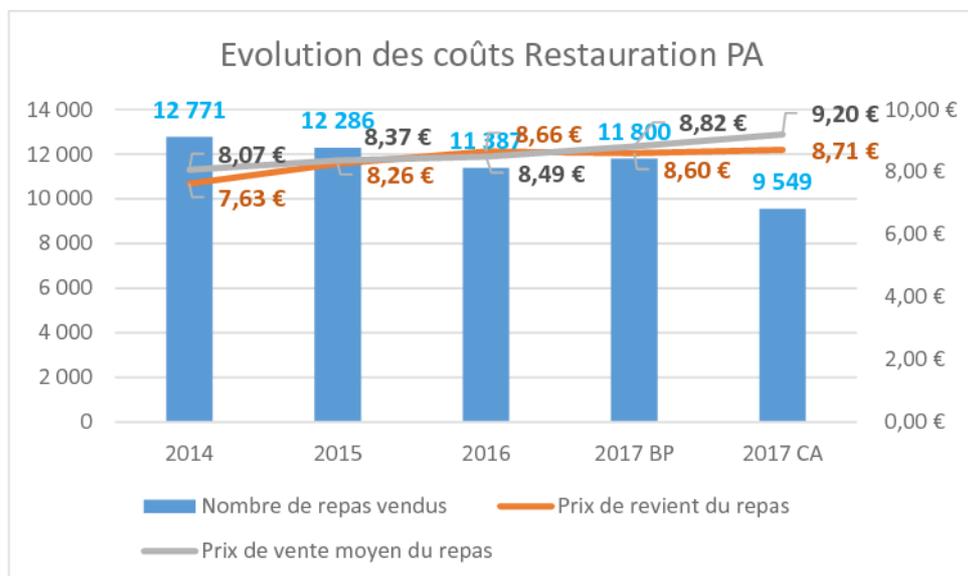
Le paiement à la Résidence Autonomie « Les Coquillottes » d'une contribution financière pour la mise à disposition de personnel est fixé, depuis 2015, à 22 000 €, soit 0,6 ETP. Or, le besoin réel est estimé à 1,2 ETP. Aussi, l'effort en personnel est partagé entre le budget général et celui de la Résidence Autonomie.

Dans la perspective de contraindre l'augmentation du loyer à l'ouverture de la nouvelle Résidence Autonomie, des efforts sur les coûts et les masses salariales sont introduits dès à présent dans le budget et seront accrus dans le budget 2019. En complément, il sera à prévoir une contribution majorée du budget général pour la masse salariale mise à disposition. Par conséquent, le faible déficit du service de restauration est précaire et l'équilibre financier n'est pas envisageable dans l'état actuel des recettes.

Le budget 2018 maintient une contribution de 22 000 € à la Résidence Autonomie pour les charges de personnel et propose un déficit autour de 3 000 €, afin de tenir compte de la baisse de fréquentation.

Ce service, qui doit être maintenu sous une forme ou une autre en raison des obligations liées aux Résidences Autonomie, devra trouver un nouveau modèle économique limitant la subvention d'équilibre en étudiant la masse salariale, les coûts fixes et en augmentant les recettes et l'attractivité.

Une réflexion globale PAD et restauration personnes âgées est entreprise dans le cadre de la commission personnes âgées du CIAS. Elle pourrait permettre de déterminer de nouveaux modes de services.



Le graphique illustre l'évolution des prix de vente et prix de revient des repas. A partir de 2016, le prix de vente du repas devient supérieur à son prix de revient. L'objectif fixé en 2017 est donc atteint. En revanche, l'augmentation du tarif des repas adoptée en 2016, a permis d'équilibrer cette prestation, mais on constate une diminution du nombre de résidents qui utilisent ce service. En effet, la mesure du seuil au-delà duquel les résidents l'utilisent moins était difficile à mesurer. Il semble qu'il ait été atteint. Sachant que depuis 2015 le prix des repas achetés à la cuisine centrale et le poids de la masse salariale n'ont pas augmenté, c'est bien nombre de repas vendus qui est déterminant. Aussi, une nouvelle formule de tarification de repas sera certainement proposée en 2018.

Pour mémoire les tarifs votés en 2016 sont les suivants (inchangés depuis) :

Par personne et selon impôt annuel après abattements	2015	2016
Moins de 915 €	6,50€	6,90€
de 915€ à 1200€	8,10€	8,60€
plus de 1200€	8,90€	/
de 1200€ à 1800€	/	9,60€
1800€ et plus	/	9,90€

J. Petite enfance hors multi accueils :

1. RAM

Leur champ d'intervention est maintenu. La seule évolution budgétaire tient à l'augmentation mécanique de la masse salariale.

En 2018, l'axe fort des RAM sera la mutualisation entre les 2 sites afin d'assurer la continuité du service et de confier aux animatrices des thématiques à développer sur tout le territoire.

2. Le LAPE

Dans ce secteur, soutenu fortement par le Conseil Départemental de la Meuse, la subvention d'équilibre, remonte un peu et devrait atteindre 4 000€ en raison de la réintégration des locaux au 1 allée des Vosges, qui génèrent des coûts d'occupation.

Chaque année la subvention du Conseil Départemental est intégrée au budget au même niveau, soit 6 500€. Toutefois aucun engagement n'est pris par le Conseil Départemental pour sa pérennisation. Par conséquent toute remise en cause de cette contribution signera l'arrêt du LAPE si le CIAS ne peut, ou ne veut, pas assumer le déficit qui en découlera.

K. La Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA)

Mission obligatoire de l'agglomération, c'est le CIAS qui en assure l'animation. Dans le même esprit que 2017 elle ne pèse pas sur la subvention d'équilibre car organisée par redéploiement de moyens en charge à caractère général et en personnel.  
 2018 devrait voir le recrutement d'un service civique.

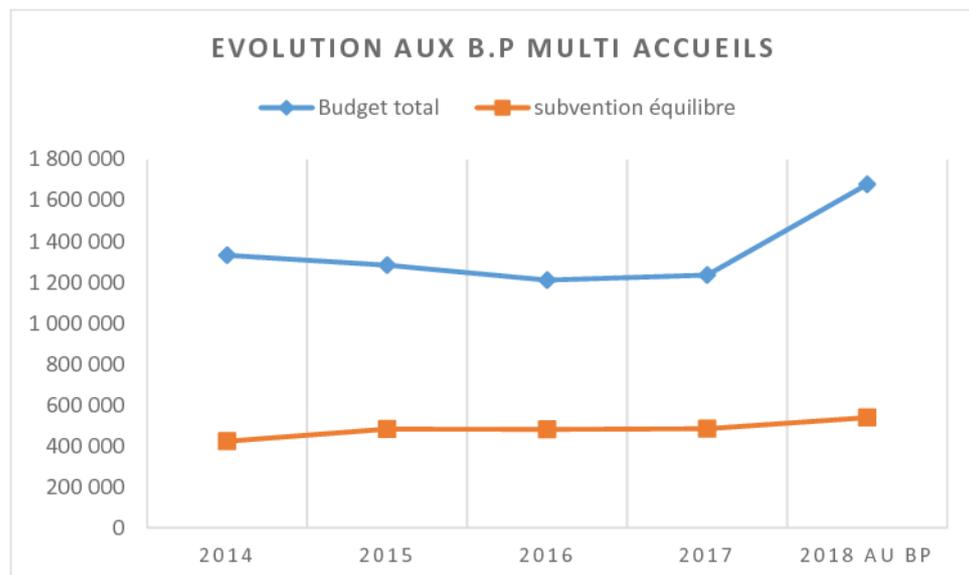
L. Multi accueils :

Désormais le CIAS compte 3 multi accueils pour un total de 157 places réparties entre Bar le Duc pour 112 places et Ligny en Barrois pour 45 places, depuis le transfert en janvier 2017 du multi accueil les Mimosas.

L'année 2017 a permis de travailler à la mutualisation, au rapprochement des équipes, à la rédaction en commun du projet d'établissement...Le CIAS peut, dès 2018, avoir une vision globale et commune des 3 structures qui permet une projection budgétaire commune.

L'ensemble des principes de gestion est mis en place sur les 3 établissements : polyvalence des équipes, commandes groupées, coordination unique, bases harmonisées du fonctionnement des plannings...

L'objectif étant de maîtriser au mieux **le poids budgétaire net** des multi accueils, l'objectif de l'année 2018 est de le ramener à **551 600 €** par des mesures d'économies, de mutualisation et une gestion du personnel efficiente. Le B.P 2017 proposait une subvention d'équilibre de 567 600€ soit une baisse prévisible de presque 3%.



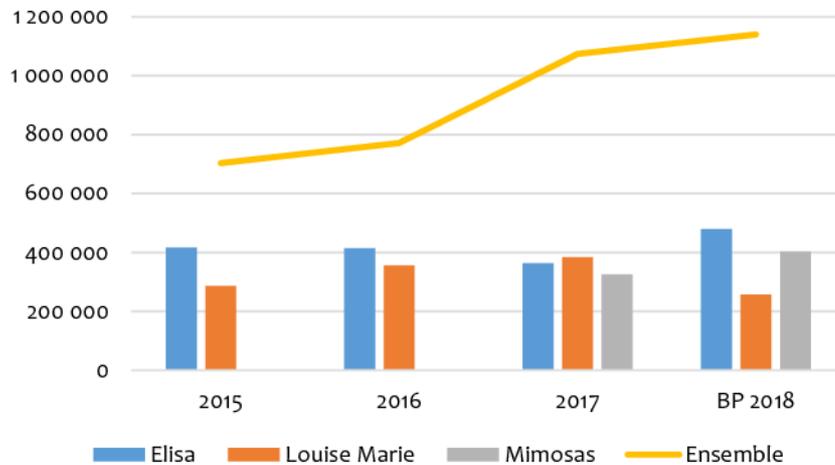
L'augmentation des charges est due à l'intégration du multiaccueil « Les Mimosas » de Ligny en Barrois. Cependant, la subvention d'équilibre globale pour les trois structures reste maîtrisée dans la mesure où d'une part les recettes de la tarification et donc, de la PSU servie par la CAF sont en augmentation :

- Pour les structures barisiennes, qui voient s'allonger la durée moyenne des contrats d'accueil,
- Pour les Mimosas, dont les contrats d'accueil sont traditionnellement de forte amplitude.

D'autre part, La dotation de compensation validée en CLECT pour l'intégration des mimosas à l'agglomération est de 38 000 €. Somme qui se rajoute à la subvention d'équilibre 2017 du CIAS.

Cependant, cette somme de 38 000€ n'est pas à la hauteur du besoin, qui est aux environs de 71 000€. Ce besoin a été compensé par un exercice 2017 favorable sur le plan des dépenses comme celui des recettes.

### Recettes



En 2017 les recettes ont été très bonnes en raison d'une augmentation de la fréquentation depuis l'automne 2016. Un pic de naissance mi 2016 a profité aux multi accueils.

Ceci amène à envisager 2018 avec prudence, la tendance démographique étant à la baisse des recettes. La sensibilité de modèle économique des structures petite enfance est directement corrélée aux recettes et à la démographie.

2018 sera la première année depuis 2014 sans nouvel évènements de gestion (pas de transfert, pas de fermeture de places...) et pourra servir d'année étalon.

Pour ce qui concerne la masse salariale, elle est contenue en nombre de postes, comprend, comme chaque année, un poste non affecté par multi accueil pour les remplacements obligatoire compte tenu des obligations afférentes aux taux d'encadrement.

Sur plusieurs années elle subit une baisse, confirmé en 2018 par le temps de remplacement pour chaque multiaccueil ramené à 0,8 ETP (l'ETP par structure prévu au BP 2017 n'ayant pas été consommé).

## V. Les établissements sociaux et médico sociaux du CIAS :

Ces établissements, tous en budget annexe, ne pèsent pas sur la subvention d'équilibre.

### A. L'EHPAD

Principal établissement du CIAS. Son budget prévisionnel 2018, en cours de validation par les autorités de tarification est de 5,7 millions d'€.

En 2017 les modalités de tarification et les règles comptables ont été modifiées et reliées à un CPOM (Contrat Pluriannuel d'objectif et de Moyens). Ceci devait modifier la structure ternaire du budget et le mode d'attribution des dotations par le Conseil Départemental et l'ARS. Toutefois, à ce jour, il n'en est pas ainsi : ces sections demeurent non fongibles et ne peuvent donc pas s'équilibrer entre elles.

Ainsi, la structure budgétaire de l'EHPAD est, jusqu'à nouvel ordre, décomposée comme suit :

- L'hébergement, financé par le prix de journée payé par le résident,
- La dépendance, financée par le Conseil Départemental et pour une part, par le résident,
- Le soin, entièrement financé par l'assurance maladie par le biais d'une dotation annuelle versée par l'ARS.

Chacune des sections tarifaires est elle-même décomposée en 3 parties :

- Groupe 1 pour les frais de fonctionnement,
- Groupe 2 pour le personnel,
- Groupe 3 pour les charges de structure et de bâtiment.

#### 1. La gestion du déficit de l'EHPAD :

L'année 2017 a permis de poursuivre le plan de retour à l'équilibre et la reprise des déficits. Tous les objectifs sont atteints concernant les déficits constatés au 31/12/2014. Toutefois, il y a une inquiétude sur la section dépendance et la section soin, qui continue à générer un déficit structurel, pour les mêmes raisons évoquées à plusieurs reprises : la sous tarification patente pour ces deux sections. S'agissant pour l'essentiel de masse salariale, il est dorénavant impossible de générer davantage d'économies, sans porter préjudice à la qualité de prise en charge des résidents et à leur sécurité.

L'EHPAD n'a plus de dettes auprès des fournisseurs, tout est soldé à fin 2017. Pour la cuisine centrale, l'EHPAD paye 13 mois depuis 2016 ce qui permettra de solder les impayés sur l'exercice 2018 (46 000€ soldés en 2017, restera 46 727€ à solder en 2018). Initialement, l'apurement de cette dette devait aboutir en 2019.

Le compte administratif 2017 n'étant pas consolidé, il n'est pas possible à ce jour de préciser l'excédent cumulé. Il était de 1136 286,75€ à fin 2016, avant reprise des résultats. Avec certitude, cet excédent cumulé va aller à la baisse, compte tenu que depuis deux ans, l'EHPAD est amené à y puiser par des décisions modificatives, les

ressources lui permettant de boucler les deux derniers mois de l'année, en particulier les dépenses liées au soin et à la dépendance.

## 2. Le passage à la tarification globale avec PUI

Fin 2016, l'ARS a proposé au CIAS de modifier son agrément en choisissant la tarification globale en l'appliquant dès 2016.

Par décision modificative en décembre 2016 le CIAS a accepté la nouvelle dotation de plus de 290 000 € supplémentaires.

Ce changement de tarification a été validé par le C.A du CIAS en janvier 2017 au travers d'un avenant à la convention tripartite. Elle est une source de recettes supplémentaires mais génère des obligations : paiement en direct des actes des médecins libéraux, des analyses médicales, des actes de paramédicaux et des actes de radiographies simples.

La dotation permettra également de pérenniser, sans créer les postes au tableau des effectifs dans un premier temps, les 5 postes d'aides-soignantes jusqu'ici suspendus aux crédits non reconductibles.

L'année 2017 est la première année de fonctionnement sur ce mode de tarification. Les effets sur les recettes de la section soin sont très limités : cette section serait tout juste équilibrée.

## 3. La tarification 2018 de l'EHPAD

	Alloué 2016		Alloué 2017		Différence 2016/ 2017		Sollicité 2018	
	Par jour	Par mois	Par jour	Par mois	Par jour	Par mois	Par jour	Par mois
<b>Hébergement</b>	48,86	1 465,80	49,21	1 476,30	+ 0,35	+ 10,50	50,33	1 509,90
<b>Dépendance</b>	7,00	210,00	5,91	177,30	- 1,09	- 32,70	6,13	183,90
<b>Total</b>	<b>55,86</b>	<b>1 675,80</b>	<b>55,12</b>	<b>1 653,60</b>	<b>- 0,74</b>	<b>- 22,20</b>	<b>56,46</b>	<b>1 693,80</b>

## 4. Les investissements

Outre les investissements courants à l'EHPAD, fondés sur les amortissements des années précédentes, l'EHPAD ne pouvait pas assumer par lui-même l'informatisation et les gros travaux de mise en sécurité.

⇒ L'informatisation sera effective en 2018. Cet investissement devrait représenter environ 35 000 € et sera financé sur les excédents cumulés et des crédits non reconductibles versés par l'ARS en 2015 de 20 000 €.

⇒ 660 000 € de travaux ont été programmés pour les mises aux normes obligatoires et la sécurité des bâtiments. Ils ont été réalisés en 2017 et financés, comme vu en CIAS, par la ville de Bar-le-Duc, l'agglomération et le FCTVA.

#### 5. L'avancée du projet de reconstruction

Le planning du projet suit son cours dans les délais prévus. Le marché de partenariat a été lancé début janvier 2018, conformément à la délibération du CIAS en date du 13/12/2017 et après que le MINEFI et la DDFIP aient rendu un avis favorable sur la faisabilité juridique et budgétaire du projet dans ce cadre.

### B. La Résidence Autonomie, les Coquillottes

#### 1. La tarification 2018

Pour l'exercice 2018, compte tenu de la livraison du bâtiment neuf prévue fin novembre 2018, il est nécessaire d'envisager deux tarifs de loyer facturés aux résidents : l'un sur la période dans les locaux actuels, l'autre sur la période dans les locaux neufs.

L'enjeu, est de ne pas redémarrer une année dans les anciens locaux afin d'éviter tout surcoût liés à a redevance due à l'OPH et à la taxe foncière.

Le budget proposé au Conseil départemental est appliquer une tarification contradictoire sur la partie des dépenses de l'établissement relatives aux services et de laisser la partie relative au « loyer + charges » soumise à l'évolution annuelle fixée par le MINEFI. Ceci permettra au CIAS de maîtriser la gestion des provisions pour travaux d'entretien du bâtiment qui n'incombent pas au propriétaire et listées en annexe du Bail Emphytéotique Administratif signé le 18 mai 2016.

Il a donc été ajouté au budget prévisionnel de fonctionnement de la résidence Autonomie un compte de dotation pour gros travaux (6815), qui sera géré par le CIAS, ce qui lui permettra d'en conserver la maîtrise, en particulier dans l'affectation des excédents comptables qui permettront une stratégie d'entretien planifiée sur le long terme. Ceci est indispensable au maintien de l'établissement dans un bon état, ce qui est par ailleurs une obligation contractuelle du gestionnaire dans le cadre du BEA.

Concernant la tarification sur les 11 premiers mois de l'année, le budget prévisionnel comprend :

- Le rattrapage de la dernière annuité de retard sur les frais de gestion du CIAS de 2014 et celui de la dernière annuité sur les frais d'intervention des services techniques de la Ville de Bar le Duc de 2014 (compte 6218).
- Le paiement de l'annuité de location 2017 due à l'OPH de la Meuse, contractuellement exigible à terme échu. Les autres frais dus à l'OPH au titre de la sortie de bail (environ 77 000,00€), ainsi que l'annuité 2018 qui sera exigible en 2019 (environ 66 000€), seront réglés sur excédents cumulés et les réserves de compensations rendues permises par les tarifications des années 2016 et 2017 autorisées par le Conseil Départemental et par une bonne gestion de l'établissement, ayant conduit à produire des excédents sur trois exercices consécutifs.

Le loyer payé par les résidents à compter de décembre 2018 et pour les années à venir sera décomposé comme suit :

- 70% du total comprenant l'occupation de l'appartement, toutes les charges collectives, l'entretien du bâtiment... Part ouvrant droit à APL.
- 30% du total comprenant les services.

Les résidents s'acquitteront directement des charges d'électricité, avec des compteurs individuels. Un comptage individuel eau et calorifique sera mis en place pour un suivi par appartement.

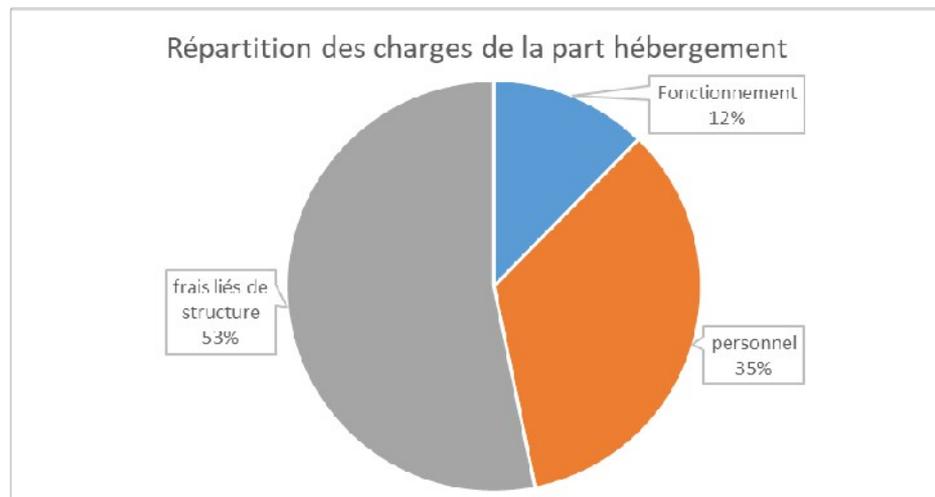
L'augmentation pour les résidents entre le loyer actuel (625,35€ avant rattrapage) et le futur loyer (693,29€) est inférieure à 68€. Pour la grande majorité des résidents, cette augmentation sera en grande partie, voire intégralement, compensée par les allocations personnalisées au logement (APL).

LOYERS	Alloué 2014	Alloué 2015	Alloué 2016	Alloué 2017	Sollicité 2018	
					01 à 11/12	12/12
T1 BIS	576,96	593,23	610,44	625,35	643,57	693,29
T2	692,35	711,88	732,53	750,42	772,29	831,95
Forfait soins	98 702,35	99 363,66	100 128,76	88 558,76	100 128,00	
Forfait autonomie			20 470,80	22 362,00	13 600,00	

L'évolution rétrospective et prospective des loyers dans le temps est représentée par la courbe ci-dessous. Le pic en 2019 est la conséquence du passage dans le nouvel établissement mais la progression pour les années suivantes est contrainte par l'indice national d'évolution des prix des loyers.



La décomposition du loyer est la suivante :



## 2. Le déménagement

Une commissions d'attribution des logements procédera à la répartition des résidents dans le bâtiment.

Le déménagement est pris en charge par le budget général du CIAS conformément à la réserve de 50 000 € votée par le CIAS dans le cadre du BP 2017. Les résidents auront à leur charge la mise en carton et le déballage.

Un service civique est recruté pour l'accompagnement.

Toutes les situations individuelles seront étudiées afin que tout le monde soit accompagné comme il se doit, y compris sur le plan financier le cas échéant.

## C. Le SSIAD :

Le SSIAD est en budget annexe depuis 2016.

L'évolution du budget SSIAD est la suivante :

	Alloué 2014	Alloué 2015	Alloué 2016	Alloué 2017	Sollicité 2018
<b>Partie PA</b>	558 210,94	561 500,31	565 823,87€	563 099,00€	577 704,00
<b>Partie PH</b>	122 517,19	123 302,59	124 252,07€	140 775,00€	144 426,00
<b>Total</b>	680 728,13	684 802,90	690 075,94	703 874,00€	722 130,00

Pour 2017, le budget du SSIAD sera déficitaire, alors que j'usqu'à 2016, il était excédentaire d'année en année, bien que cet excédent diminue à chaque exercice. Ceci est dû aux frais des infirmières libérales qui tendent à augmenter annuellement, plus vite que le taux directeur appliqué par l'ARS sur la reconduction de sa dotation (environ 1,02%). Surtout, ce déficit est dû

à une reprise de l'excédent 2016 imposée par l'ARS, affectée à la réduction des charges sur exercice ultérieur : la dotation 2017 a été imputée d'autant.

En clôture d'exercice 2017, le SSIAD serait déficitaire de 23 016,49€. Ce déficit, intégré aux excédents de fonctionnement cumulés au 31/12/2016, devrait porter le SSIAD à 192 267,21€ d'excédents de fonctionnement cumulés.

## **VI. L'utilisation des excédents cumulés de fonctionnement**

Le résultat de l'année 2017 devrait être excédentaire. Il n'est pas possible à ce moment d'en préciser le montant car le compte administratif n'est pas encore consolidé. Pour mémoire, l'excédent cumulé au compte administratif 2016 était de 534 292,31.

Il est proposé de les affecter selon 3 objectifs :

- Financer les activités qui ont généré leurs propres excédents. Ceci permet d'utiliser les reliquats de subventions fléchées à leur usage initial et de se focaliser sur l'activité et les services à la population, vocation du CIAS,
- Accompagner la Résidence Autonomie dans son futur déménagement,
- Pallier les coûts d'achat de la parcelle Birden dévolue à la reconstruction de la Résidence Autonomie, en lieu et place de l'agglomération.

### **A. L'affectation des excédents d'activités**

Le chantier d'insertion

Autonome et équilibré le chantier d'insertion a généré d'excellents résultats en 2017, notamment grâce à une activité soutenue et des recettes en conséquence. Afin de lui donner la capacité de se développer et de financer ses propres besoins et investissements, il est proposé d'affecter :

- 20 000 € en fonctionnement pour finaliser les travaux d'aménagement des locaux,
- 10 000 € en investissement afin d'acquérir un véhicule 9 places indispensable au transport des salariés sur les chantiers disséminés et à gérer les allers et retours avec Ligny en Barrois.

### **B. Participation au déménagement des résidents de la Résidence Autonomie**

En complément des 50 000€ affectés au déménagement en 2017 il est proposé d'utiliser 20 000€ d'excédents afin de compléter la réserve. En effet, un déménagement génère des frais inattendus, une baisse du taux d'occupation, ... qu'il convient de couvrir. Si, en 2019, année de transition lors de laquelle tous les surcoûts seront connus, la Résidence Autonomie n'a pas utilisé toutes les sommes réservées, elles pourront être réaffectées à d'autres actions, par exemple.

### **C. Acquisition foncière BIRDEN**

Dans le cadre de la reconstruction de la Résidence Autonomie, le CIAS s'est rendu propriétaire des parcelles concernées rues Joblot et Gambetta : BIRDEN et Caseme des pompiers. La parcelle BIRDEN faisait l'objet d'un rachat par l'agglomération à EPFL qui avait assuré la maîtrise d'ouvrage de la déconstruction et de la dépollution.

Aussi, afin d'alléger la charge financière de l'agglomération et devant les excédents de fonctionnement disponibles du CIAS, il est proposé que l'agglomération ne compense pas la somme 2018 de 50 935,13€.

Il restera les annuités de 2019 et 2020, chacune de 50 935,13€, dont les modalités de paiement seront examinées chaque année.

## VII. La dette

Le CIAS n'a que deux emprunts en cours, un sur le budget général et l'autre sur l'EHPAD. Etant donné que la Résidence Autonomie est construite en maîtrise d'ouvrage privée le prêt bancaire et celui à taux 0 de la CARSAT sont assumés par AXENTIA, bailleur social. C'est l'agglomération, quant à elle, qui en assume la garantie.

### A. Budget général

Le budget général ne supporte qu'un seul emprunt contracté en 2012 pour l'acquisition du site du CIAS de Ligny en Barrois. Son tableau d'amortissement est le suivant :

- Capital emprunté : 250 000 € le 01/10/2012,
- Capital restant dû au 31/12/2017 : 182 924,35 €,
- Caisse régionale du Crédit Agricole de Lorraine,
- Taux fixe à 5,06%,
- Paiement au trimestre,
- Échéance : 01/08/2027,
- Annuités 2018 :
  - Capital : 14 908,48€,
  - Intérêts : 8 976,04 €.

### B. EHPAD

L'EHPAD est en fin de remboursement du seul emprunt restant liés à l'humanisation du site de Couchot. Il sera soldé en 2018, ce qui permet d'alléger le budget de fonctionnement dès 2019 et de ne pas obérer celui de l'ouverture du nouvel établissement en 2021. Il est décomposé de la manière suivante :

- Crédit foncier,
- Taux variable. Moyenne à 3,8%,
- Échéance : 31/07/2018,
- Capital restant dû au 31/07/2016 : 145.877,62 €,
- Annuités 2018 :
  - Capital : 75 317,71 €,
  - Intérêts : 2 862,07 €.

## VIII. L'investissement 2017 sur le budget général

Les recettes d'investissement du CIAS ne reposent que sur les amortissements courants et le FCTVA, le budget n'a pas la capacité de dégager du fonctionnement pour le financer.

La capacité d'investissement 2017 est ainsi de 97 000 € initiaux avant ajout des recettes propres aux achats et travaux par secteurs d'activité qui pourrait représenter 40 000 € ainsi que l'utilisation d'excédents d'investissement ou le recours à l'assurance dommage ouvrage pour le multi accueil Elisa.

Dans tous les cas, les achats prévus avec recettes extérieures n'auront lieu qu'à charge nette équivalente.

D'emblée cette capacité d'investissement est obérée par le remboursement du capital de la dette, soit 14 900,00 €.

Outre les achats courant de renouvellement de matériel éducatifs, roulants ou techniques les investissements complémentaires d'importance identifiés sont les suivants :

- Changement des lattes de bois de la terrasse du multi accueil Elisa pour 25 000€ dont le financement est prévu sur l'assurance dommage ouvrage.
- 40 000 € afin de changer la totalité des terrasses en bois du multi accueil Louise Marie. Financés sur les excédents d'investissement.
- 15 000 € pour renouveler le four de réchauffe et le lave-vaisselle nécessaires à la restauration personnes âgées. Matériel qui seront installés dans la nouvelle Résidence Autonomie et financés par les excédents d'investissement.
- La sonorisation et enregistrement des séances du C.A du CIAS afin de disposer de PV complets pour 8 000€. Financée sur l'investissement courant.

## IX. **Conclusion et Perspectives**

Pour le CIAS, l'exercice 2018 est une année sans changement du dimensionnement des services rendus à la population. Ainsi, aucune dépense ni recettes nouvelles ne sont prévues. C'est aussi une année test pour le modèle économique actuel, après plusieurs exercices où il a été nécessaire de réaliser des économies pour atteindre l'objectif cible d'une subvention d'équilibre stabilisée à 1 427 256€.

Il convient de noter que compte tenu de la structure budgétaire du CIAS, composée pour plus des  $\frac{3}{4}$  par de la masse salariale, de nouvelles économies ne peuvent être réalisées que sur les effectifs, et donc par la diminution, voire la suppression de services.

Pour illustration, des économies ont dû être faites sur les personnels de remplacement de l'accueil sur les deux sites du CIAS, ce qui conduit à des fermetures ponctuelles de l'accueil du public. Une attention particulière doit être portée sur ce point, afin qu'un mode dégradé ponctuellement ne devienne pas un mode normal de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 20/02/2018

Reçu en préfecture le 20/02/2018

Affiché le



ID : 055-200034072-20180215-2018\_02\_15\_1-DE

